Pour afficher

L'application "Appliprof" pour calculer le temps de formation continue

Le 1er juillet 2021 marque l'entrée en vigueur, pour le personnel enseignant, d'une **obligation d'effectuer 30 heures de formation** continue sur une période de deux ans.

La FSE-CSQ a créé une **application Web** pour vous aider dans la compilation de ces heures. "L'Appliprof" est disponible pour tout le personnel enseignant des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec. https://appliprof.org/

Rappelons que la Loi sur l'instruction publique (L.I.P) prévoit dorénavant que c'est le personnel enseignant et personne d'autre qui choisit les activités de formation continue qui répondent le mieux à ses besoins.

***Sont notamment reconnus**:*

- *Les formations financées par l'entremise du comité de perfectionnement;*
- *La lecture d'ouvrages spécialisés (le temps pour effectuer ces lectures);*
- *Les formations organisées lors des journées pédagogiques;*
- *La formation entre collègues (incluant les CAP);*
- *Le mentorat, tant pour la personne mentore que pour celle mentorée;*
- *Les cours universitaires, incluant les bacs et les maîtrises en enseignement;*
- *Toute autre formation pertinente pour effectuer son travail d'enseignante ou d'enseignant.*

Il est possible de créer un raccourci de l'application sur l'écran d'accueil des appareils mobiles.

Sur iPhone :	Sur Android :
1. Ouvrir l'application dans Safari; 2. Dans la bande d'outils, au bas de l'écran, appuyer sur Partager (carré avec une flèche); 3. Défiler et choisir Sur l'écran d'accueil; 4. Choisir le nom du raccourci; 5. Cliquer sur Ajouter.	1. Ouvrir l'application dans le navigateur; 2. Cliquer sur les ... ; 3. Choisir Ajouter à l'écran d'accueil; 4. Déterminer le nom du raccourci; 5. Cliquer sur Ajouter.

Pour en savoir plus sur cette obligation, nous vous invitons à consulter :

- La "Dépêche FSE" sur le sujet : https://lignery.ca/wp-content/uploads/sites/30/2021/08/Depeche3_Formation_continue_corrigee_-_Mai_2021__1_.pdf
- La documentation remise lors de la formation offerte par L'APL : https://lignery.ca/documents/documents-de-reference/offensive-professionnelle-maitres-de-notre-profession/

Pour afficher